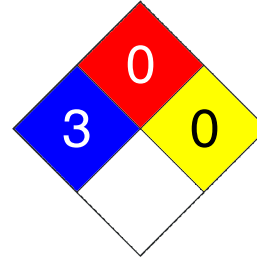


1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de la matière So-Fer 50
CAS Mélange
Usage du produit Additif pour le traitement des eaux
Fabricant SODROX Chemicals Ltd.
 7040 Wellington Road 124, R.R. #6
 Guelph, ON N1H 6J3 CA
 Téléphone D'Affaires: 519-837-2330
 No de télécopieur: 519-837-3300
 Nombre de téléphone d'urgence: 1-800-363-6824

LÉGENDE HMIS/NFPA	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 3
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	B



2. Identification des risques

Description générale des risques DANGER -- CORROSIF
 PROVOQUE DE GRAVES BRÛLURES AUX YEUX ET CUTANÉES.
 PROVOQUE BRÛLURES AU TRACTUS DIGESTIF.
 Il peut causer des effets toxiques chroniques.

Effets potentiels sur la santé à court terme

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Yeux Cause des brûlures chimiques. Peut causer la cécité.
Peau Cause des brûlures chimiques.
Inhalation Peut causer l'irritation des voies respiratoires ou des brûlures chimiques.
Ingestion Nocif si avalé. Peut causer des brûlures chimiques de la bouche, la gorge et l'estomac.

Organes cibles Reins. Foie. Poumons. Système respiratoire. Peau. Système nerveux central.

Effets chroniques L'exposition chronique au tris(sulfate) de difer peut affecter le foie.
 L'exposition répétée et prolongée au tris(sulfate) de difer peut provoquer une accumulation excessive de fer dans le corps. Les symptômes peuvent inclure, entre autres, les suivants: l'estomac détraqué, les nausées, la constipation et l'évacuation intestinale noire.

Signes et symptômes Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Ingrédient(s)	# CAS	Pourcentage
Sulfate d'aluminium	10043-01-3	10 - 30
Tris(sulfate) de difer	10028-22-5	10 - 30
Acide sulfurique	7664-93-9	0.1 - 1

4. Premiers soins

Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer pendant 20 minutes. Obtenir immédiatement de l'attention médicale.

Contact avec la peau Rincer immédiatement à grande eau froide pendant 20 minutes et en même temps retirer les vêtements et chaussures contaminés. Les jeter ou les laver bien avant de les réutiliser. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Avis aux médecins	Les symptômes peuvent être différés.
Conseils généraux	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Propriétés inflammables	Non inflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	En fonction des matières environnantes.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible
Protection pour les pompiers	
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Pas disponible
Équipement de protection pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de soufre. Oxydes de fer. Oxydes d'aluminium.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Pas disponible
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Pas disponible

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent.
Méthodes de contention	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits
Méthodes de nettoyage	Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

7. Manutention et entreposage

Manipulation	Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Stockage	Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer dans un contenant fermé à l'abri des matières incompatibles.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Ingrédient(s)	Limites d'exposition
Acide sulfurique	ACGIH-TLV MPT: 0.2 mg/m ³ OSHA-PEL MPT: 1 mg/m ³
Sulfate d'aluminium	ACGIH-TLV MPT: 2 mg/m ³ OSHA-PEL MPT: 2 mg/m ³
Tris(sulfate) de fer	ACGIH-TLV Indéterminé OSHA-PEL Indéterminé

Mesures d'ingénierie

Fournir un système d'extraction local et général adéquat pour enlever et empêcher efficacement l'accumulation de vapeurs ou de brumes créées lors de la manipulation de ce produit.

Protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage

Lunettes à coques à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques.

Protection des mains

Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Protection de la peau et du corps

Conformément aux directives de votre employeur. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Protection respiratoire

Éviter l'inhalation des brouillards ou des vapeurs. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Considérations sur l'hygiène générale

Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
Couleur	Brun foncé
Forme	Liquide.
Odeur	Inodore
Seuil de l'odeur	Pas disponible
État physique	Liquide
pH	0.18
Point de fusion	Pas disponible
Point de congélation	Pas disponible
Point d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Aucune
Point d'écoulement:	Pas disponible
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Limites bas d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume	Sans objet
Limites maximales d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume	Sans objet
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité gazeuse	Pas disponible
Densité	1.34 (H ₂ O = 1)
Coefficient de répartition eau/huile	Pas disponible

Solubilité (H2O)	Appréciable
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Viscosité	Légèrement visqueux
Pourc. de mat. volatiles	Pas disponible

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	Mélanger seulement avec de l'eau. Réagit avec des métaux doux et dégage du gaz hydrogène inflammable. Réagit vigoureusement avec des matières alcalines ou des métaux.
Matières incompatibles	Caustiques. Acides. Oxydants. Métaux mous.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de soufre. Oxydes de fer. Oxydes d'aluminium.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Propriétés toxicologiques

Analyse des ingrédients - CL50

Ingrédient(s)	CL50
Acide sulfurique	1020 mg/l/4h rat; 160 mg/m3 souris
Sulfate d'aluminium	Pas disponible
Tris(sulfate) de difer	Pas disponible

Analyse des ingrédients - Orale DL50

Ingrédient(s)	DL50
Acide sulfurique	2140 mg/kg rat
Sulfate d'aluminium	1930 mg/kg rat
Tris(sulfate) de difer	500 mg/kg rat

Effets d'une exposition aiguë

Yeux	Cause des brûlures chimiques. Peut causer la cécité.
Peau	Cause des brûlures chimiques.
Inhalation	Peut causer l'irritation des voies respiratoires ou des brûlures chimiques.
Ingestion	Nocif si avalé. Peut causer des brûlures chimiques de la bouche, la gorge et l'estomac.

Sensibilisation Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets chroniques L'exposition prolongée ou répétée peut causer endommager les reins et le foie. Dommages de poumon étendus vus chez les cobayes exposés à 4 mg/m3 de acide sulfurique. Dommages de poumon causés dans les singes exposés à 4.79 mg/m3 pendant 78 semaines. L'exposition répétée et prolongée au tris(sulfate) de difer peut provoquer une accumulation excessive de fer dans le corps. Les symptômes peuvent inclure, entre autres, les suivants: l'estomac détraqué, les nausées, la constipation et l'évacuation intestinale noire.

Cancérogénicité Il y a d'évidence suffisante que l'exposition professionnelle aux brumes acides inorganiques fortes contenant l'acide sulfurique est cancérogène.

ACGIH - Threshold Limit Values - Carcinogens

Acide sulfurique 7664-93-9 A2 - Carcinogène humain suspecté (contenu en brumes acides inorganiques fortes)

IARC - Groupe 1 (Cancérogène aux Humains)

Acide sulfurique 7664-93-9 Monograph 54 [1992] (listed under Occupational exposure to mists and vapours from sulfuric acid and other strong inorganic acids)

Mutagénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets sur la reproduction Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Tératogénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Matières synergiques Pas disponible

12. Données écologiques

Écotoxicité En raison du pH peu élevé de ce produit, on peut s'attendre à ce qu'il produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques.

Écotoxicité - Données de puce de l'eau

Acide sulfurique	7664-93-9	24 Hr EC50 Daphnia magna: 29 mg/L
Sulfate d'aluminium	10043-01-3	15 min EC50 Daphnia magna: 136 mg/L

Écotoxicité - Données D'eau douce D'Espèce De Poissons

Acide sulfurique	7664-93-9	96 Hr LC50 Brachydanio rerio: >500 mg/L [static]
Sulfate d'aluminium	10043-01-3	96 Hr LC50 Carassius auratus: 100 mg/L; 96 Hr LC50 Gambusia affinis: 37 mg/L [static]
Tris(sulfate) de difer	10028-22-5	96 Hr LC50 Gambusia affinis: 37.2 mg/L [static]

Effets sur l'environnement Nocif pour la faune et la flore aquatiques.

Toxicité aquatique Pas disponible

Persistance et dégradabilité Pas disponible

Bioaccumulation /accumulation Pas disponible

Coefficient de partage Pas disponible

Mobilité dans l'environnement Pas disponible

Information sur l'évolution des produits chimiques Pas disponible

Autres effets adverses Pas disponible

13. Élimination des résidus

Codes de déchets Pas disponible

Instructions relatives à l'élimination des résidus Consulter les règlements fédéraux, état/provinciaux et municipaux avant d'éliminer.

Déchets des résidus / produits non utilisés Pas disponible

Emballages contaminés Pas disponible

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Appellation réglementaire adéquate Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a. (Acide Sulfurique RQ = 101010 lbs)

Classe de danger 8

Numéro UN 3264

Groupe d'emballage III

Renseignements supplémentaires:

Dispositions particulières IB3, T7, TP1, TP28

Exceptions liées au conditionnement 154



Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Appellation réglementaire adéquate	Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a (Acide Sulfurique)
Classe de danger	8
Numéro UN	3264
Groupe d'emballage	III
Renseignements supplémentaires:	
Dispositions particulières	16



15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada - SIMDUT - Liste de divulgation des ingrédients

Acide sulfurique	7664-93-9	1 %
Sulfate d'aluminium	10043-01-3	1%; English Item 53; French Item 198
Tris(sulfate) de difer	10028-22-5	0.1%; English Item 1254; French Item 1369

Règlements fédéraux des États-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

U.S. - CERCLA/SARA - Hazardous Substances and their Reportable Quantities

Acide sulfurique	7664-93-9	1000 lb final RQ; 454 kg final RQ
Sulfate d'aluminium	10043-01-3	5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ
Tris(sulfate) de difer	10028-22-5	1000 lb final RQ; 454 kg final RQ

U.S. - CERCLA/SARA - Section 302 Extremely Hazardous Substances EPCRA RQs

Acide sulfurique	7664-93-9	1000 lb EPCRA RQ
------------------	-----------	------------------

U.S. - CERCLA/SARA - Section 302 Extremely Hazardous Substances TPQs

Acide sulfurique	7664-93-9	1000 lb TPQ
------------------	-----------	-------------

U.S. - CERCLA/SARA - Section 313 - Emission Reporting

Acide sulfurique	7664-93-9	1.0 % concentration de minimum (aérosols acides comprenant des brumes, vapeurs, gaz, brouillard, et d'autres formes aéroportées de toute dimension particulaire)
------------------	-----------	--

U.S. - CWA (Clean Water Act) - Hazardous Substances

Acide sulfurique	7664-93-9	Présent
Sulfate d'aluminium	10043-01-3	Présent
Tris(sulfate) de difer	10028-22-5	Présent

Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail

Dangereux selon 29 CFR 1910.1200	Oui
---	-----

CERCLA - COMPENSATION DE RÉPONSE ET ACTE ENVIRONNEMENTAUX COMPLETS DE RESPONSABILITÉ (Superfonds) Quantité à déclarer

Sulfate d'aluminium:	5000.0000
Tris(sulfate) de difer:	1000.0000
Acide sulfurique:	1000.0000

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)

Catégories de danger	Risque immédiat - Oui Risque différé - Oui Risque d'incendie - Non Danger lié à la Pression - Non Danger de réactivité - Non
-----------------------------	--

Section 302 substance extrêmement dangereuse	Non
---	-----

Section 311 produit chimique dangereux	Oui
---	-----

Clean Air Act (CAA)	Pas disponible
----------------------------	----------------

Clean Water Act (CWA)	Pas disponible
------------------------------	----------------



Régulations des états

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'état de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

U.S. - California - 8 CCR Section 339 - Director's List of Hazardous Substances

Acide sulfurique	7664-93-9	Présent
Sulfate d'aluminium	10043-01-3	Présent
Tris(sulfate) de difer	10028-22-5	Présent

U.S. - Illinois - Toxic Air Contaminants

Acide sulfurique	7664-93-9	Présent (aérosol)
------------------	-----------	-------------------

U.S. - Louisiana - Reportable Quantity List for Pollutants

Acide sulfurique	7664-93-9	1000 lb final RQ; 454 kg final RQ
Sulfate d'aluminium	10043-01-3	5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ
Tris(sulfate) de difer	10028-22-5	1000 lb final RQ; 454 kg final RQ

U.S. - Massachusetts - Right To Know List

Acide sulfurique	7664-93-9	Extraordinairement dangereux
Sulfate d'aluminium	10043-01-3	Présent
Tris(sulfate) de difer	10028-22-5	Présent

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List

Acide sulfurique	7664-93-9	Présent
Sulfate d'aluminium	10043-01-3	Présent (inclut inerte ou l'ennui époussette)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Acide sulfurique	7664-93-9	sn 1761
Sulfate d'aluminium	10043-01-3	sn 0068
Tris(sulfate) de difer	10028-22-5	sn 0925

U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances

Acide sulfurique	7664-93-9	1000 lb RQ (air); 100 lb RQ (terre/eau)
Sulfate d'aluminium	10043-01-3	5000 lb RQ (air); 100 lb RQ (terre/eau)
Tris(sulfate) de difer	10028-22-5	1000 lb RQ (air); 100 lb RQ (terre/eau)

U.S. - North Carolina - Control of Toxic Air Pollutants

Acide sulfurique	7664-93-9	0.012 mg/m3 (toxiques chroniques); 0.1 mg/m3 (toxiques systémiques aigus)
------------------	-----------	---

U.S. - Ohio - Extremely Hazardous Substances - Threshold Quantities

Acide sulfurique	7664-93-9	500 lb TQ
------------------	-----------	-----------

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Acide sulfurique	7664-93-9	Risque pour l'environnement
Sulfate d'aluminium	10043-01-3	Risque pour l'environnement
Tris(sulfate) de difer	10028-22-5	Risque pour l'environnement

U.S. - Rhode Island - Hazardous Substance List

Acide sulfurique	7664-93-9	Toxique; Inflammable
------------------	-----------	----------------------

Nom du stock

Pays ou région	Nom du stock	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication	20-Août-2009
Date en vigueur	15-Oct-2009
Date d'expiration	15-Oct-2012
Préparé par	Dell Tech Laboratories Ltd. (519) 858-5021
Autres informations	Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.